

## Fiche régionale Tourisme - Alpes vaudoises

---

### PERIMETRE

Le territoire concerné englobe les Communes de Leysin, Ollon, Gryon, Ormont-Dessous, Ormont-Dessus, Château-d'Oex, Rougemont et Rossinière.

### CONSTAT

L'évolution structurelle de l'économie place aujourd'hui les régions de montagne devant des défis particuliers. Face à des contextes de mondialisation, libéralisation et concurrence accrue, les risques d'affaiblissement économique de ce type de territoire sont grands. Leur dépendance vis-à-vis des fonctions d'accueil touristique et de loisirs au service des pôles urbains de proximité ou de vocation résidentielle, pour les sites les plus accessibles et donc les plus convoités, a tendance à s'accroître. Les Alpes vaudoises n'échappent pas à ces constats et évolutions. Par conséquent, le tourisme renforce sa position comme une branche économique incontournable pour un développement régional intégré.

Prise dans son ensemble, la région des Alpes vaudoises dispose de nombreux atouts (situation géographique avantageuse, paysage naturel et patrimoine culturel remarquables, traditions agricoles avec des produits locaux typés et de grande qualité, tissu socioculturel riche de traditions, etc.). Toutefois, en termes touristiques, l'économie de l'ensemble de la région reste encore aujourd'hui largement tributaire des activités hivernales autour de l'offre "neige". Or les évolutions climatiques, les changements démographiques, sociologiques et culturels nécessitent à la fois des efforts de rationalisation dans l'aménagement et la gestion des domaines skiables et une diversification des activités pour faire en sorte que l'offre touristique des Alpes vaudoises puisse évoluer et s'adapter au mieux aux clientèles et à leurs attentes et ainsi maintenir un avantage concurrentiel.

### ENJEUX

Le ski reste un élément central de l'offre touristique de l'ensemble des Alpes vaudoises. Le tourisme hivernal, basé sur le ski, doit demeurer économiquement et touristiquement solide pour permettre la mise en oeuvre progressive des mesures de diversification. L'avenir du tourisme dans les Alpes vaudoises se joue en effet à la fois dans la diversification et la qualification de l'offre quatre saisons en adéquation avec la demande touristique, dans la recherche de meilleures complémentarités et de véritables synergies entre les sites, chacun développant sa personnalité propre, vis-à-vis d'un public-cible choisi, dans un souci de cohérence de l'ensemble.

La diversification touristique est un ensemble cohérent de mesures agissant sur l'offre (au sens large, infrastructure, produits, accueil, etc.) et/ou sur la demande multi-saisons, en termes qualitatifs ou quantitatifs, permettant de créer une valeur ajoutée suffisante pour assurer le maintien de résidents et de places de travail dans la région. La diversification touristique repose sur la recherche de complémentarités fortes entre les différents sites. Cette complémentarité a pour corollaire une certaine spécialisation visant à élargir, qualitativement et quantitativement, la palette des offres, tout en réduisant la concurrence interne entre les acteurs, afin de pouvoir répondre à une pluralité de demandes.

C'est pour répondre à ces défis et difficultés, dans un contexte international concurrentiel, que les Alpes vaudoises se sont dotées d'une **stratégie régionale** de valorisation touristique et de positionnement, dont l'enjeu majeur est la configuration d'un « projet de territoire ».

Les Alpes vaudoises entendent faire reconnaître et défendre, dans une perspective de développement et de valorisation touristiques durables et intégrés, leurs valeurs fondamentales et intrinsèques, à savoir :

- § leurs valeurs économiques non seulement pour le tourisme, mais aussi pour l'agriculture, l'artisanat et les services ;
- § leurs valeurs socioculturelles comme espace de résidence et de cadre de vie ;
- § leurs valeurs écologiques comme support de la biodiversité et de la qualité du cadre de vie.

Les Alpes vaudoises sont identifiées comme un **pôle touristique d'importance cantonale**, soit un pôle socio-économique régional au sein duquel les activités touristiques constituent une contribution et un potentiel majeurs et déterminants à son développement. Ce pôle et une entité touristique multi-sites d'importance cantonale. Au sein du pôle régional, sont définis des territoires à vocation prépondérante (ou **destinations**), regroupant des offres homogènes ou complémentaires, et répondant à des demandes identifiées et ciblées.

- Ils indiquent la vocation prépondérante d'un territoire, mais sans exclusion ou exclusivité, et dans une logique de mise en réseau des offres principales au sein du pôle ; les relations avec les régions limitrophes doivent être prises en compte.
- Ils permettent de distinguer les offres thématiques d'importance locale, régionale, transversale, voire supra-régionale.
- Ils permettent de définir des mesures et investissements spécifiques et prioritaires visant à augmenter / améliorer l'offre globale de la région en répondant à une large palette de demandes.
- Ils permettent d'identifier les éventuels écarts entre les vocations prépondérantes des territoires (destinations), et les instruments d'aménagement du territoire en vigueur.
- Ils permettent de fixer les règles de priorité dans l'allocation des fonds publics.
- La définition ne doit pas conduire à bloquer / paralyser des initiatives privés qui seraient conformes aux règles de l'aménagement du territoire et de la construction.

La stratégie des Alpes vaudoises, en cohérence avec le Plan directeur cantonal, se veut comme une stratégie de transition, qui permette de préparer l'avenir dans les meilleures conditions, en visant une diversification des formes et des ressources touristiques. Elle constitue l'outil de référence dans le cadre d'un développement durable et à géométrie variable de l'ensemble du pôle touristique et doit déboucher sur un projet de territoire intégrateur et fédérateur dans un esprit de coopération, de collaboration, d'innovation et de solidarité.

Les enjeux portent sur le renforcement de la productivité et de la capacité concurrentielle des entreprises et des institutions et, par ce biais, des systèmes de production régionaux. L'accent est clairement mis sur la création de valeur ajoutée dans les domaines économique, social et/ou écologique, la capacité d'innovation et l'esprit d'entreprise.

De ces enjeux se sont naturellement dégagés les orientations et objectifs stratégiques prioritaires. Ces objectifs portent sur un positionnement clair des centres touristiques alpins sur le marché, la préservation à long terme du capital « paysage », le renforcement de la mise en réseau avec les sites (Corbeyrier, hauts de Bex par exemple) et stations touristiques proches, y compris celles des régions limitrophes, le renforcement de la fonction de centres régionaux (voir le chapitre Projet de territoire cantonal, p.17, pour la description des centres cantonaux, régionaux et locaux), la maîtrise de l'urbanisation, l'amélioration de l'accessibilité et le développement de projets touristiques de territoire.

Ils sont déclinés en termes de politiques:

- § d'aménagement du territoire, d'accessibilité et de mobilité ;
- § d'aménagement de l'espace ;
- § d'équipement des destinations ;
- § de management de la fonction touristique au niveau des Alpes vaudoises.

Ces quatre axes stratégiques ont été définis et sont concrétisés par le schéma d'organisation territoriale.

## DEMARCHE

Les régions et les communes directement concernées auront pour tâche de mettre en oeuvre la stratégie de valorisation touristique :

- § via une structure d'accompagnement ad hoc ;
- § par un processus de concertation territoriale ;
- § en maintenant le cap d'une politique à long terme de valorisation et d'entretien du territoire, véritable « fonds de commerce » de la région ;
- § en cherchant à associer tous ceux qui vivent le territoire et le façonnent et ses différents utilisateurs, dont notamment les touristes, aux processus de planification et de gestion de projets ;
- § en recherchant le compromis optimal, dans le cadre d'un projet de territoire, entre les acteurs de la vie politique et sociale, les promoteurs touristiques et économiques, les protecteurs de la nature, les agriculteurs, pour ne citer que les principaux.

## OBJECTIFS PRIORITAIRES DE LA REGION

Le pôle, constitué des communes de Leysin, Ollon, Gryon, Ormont-Dessous, Ormont-Dessus, Château-d'Oex, Rougemont et Rossinière, élabore une politique touristique régionale visant à soutenir :

1. le développement d'une destination multi-sites par la recherche de complémentarités fortes entre les différents sites pour élargir, qualitativement et quantitativement, la palette des offres, tout en réduisant la concurrence interne entre les acteurs, afin de pouvoir répondre à une pluralité de demandes ;
2. un positionnement multiple :
  - § augmentant l'attractivité du territoire pour les résidents principaux et secondaires,
  - § offrant un territoire de séjour et d'excursions pour les touristes,
  - § créant un espace de ressourcement et de rupture pour les résidents (urbains) de proximité ;
3. des sports et loisirs hivernaux et de glisse dans l'ensemble de la région, avec des différences d'intensité et des spécialisations en fonction des potentiels des différents sites, afin de disposer d'une offre hivernale régionale globale, formée d'un ensemble de complémentarités locales ;
4. le développement de toutes activités économiques présentant des synergies ou complémentarités avec le tourisme.

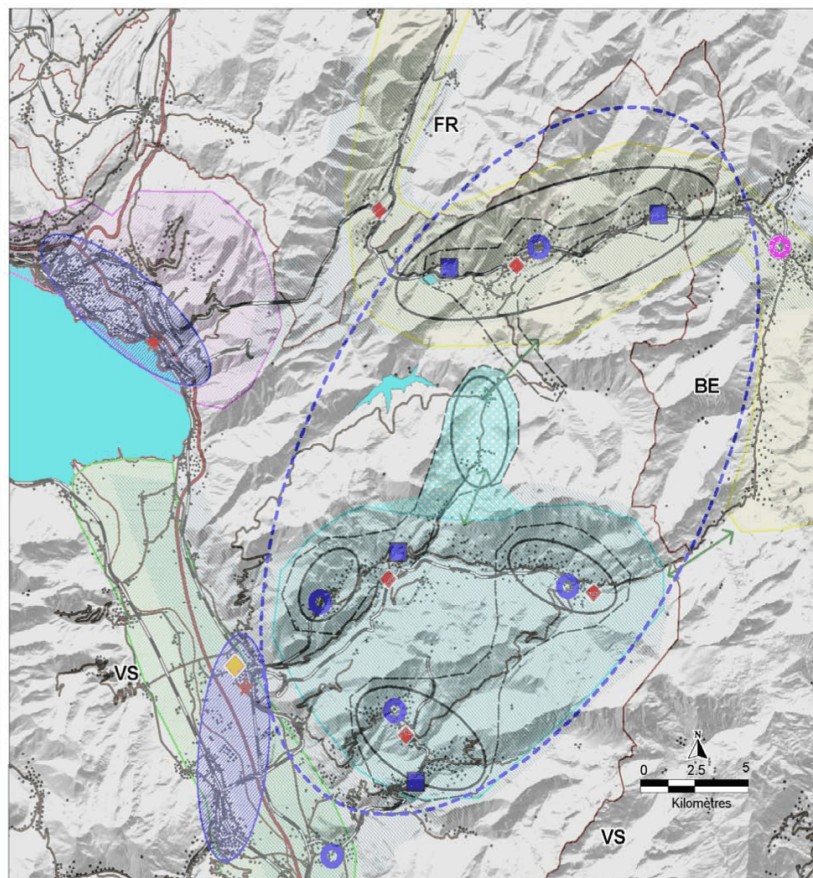
## Cette politique touristique régionale a pour objectifs de :

1. faciliter l'accès à la région, la mobilité en son sein, ainsi que la mise en réseau avec les centres cantonaux (Aigle, Montreux) et les stations touristiques proches, y compris celles des régions limitrophes ;
2. renforcer la fonction des centres régionaux, au sein de la région et par rapport aux régions limitrophes ;
3. maintenir les fondements de l'urbanisation de montagne, par un développement urbain harmonieux entre les différents types de constructions et espaces ;
4. définir des concepts urbains et de mise en scène pour le cœur des stations ;
5. préserver les motifs primaires d'attraction des destinations de montagne (patrimoines architectural, urbanistique et culturels; paysages et milieux naturels; produits du terroir et savoir-faire régionaux) tout en les rendant accessibles et en les valorisant ;
6. mettre en réseau les sentiers et équipements pour la mobilité douce et assurer des interconnexions avec les centres locaux et régionaux ainsi qu'avec les transports publics et privés ;
7. développer des équipements structurants et créateurs d'emplois en adéquation avec les positionnements dominants des destinations (voir ci-dessous) ;
8. réhabiliter, diversifier et augmenter les capacités disponibles d'hébergements touristiques, notamment par un dispositif d'aide à la mise en location des résidences secondaires ;
9. maintenir et pérenniser des places de travail dans les métiers du tourisme, notamment par de bons services de proximité et de bonnes conditions de logement à proximité des lieux de travail ;
10. mettre en place, au niveau régional, une organisation et des outils permanents pour :
  - § la promotion et l'accueil
  - § l'accompagnement et la réalisation des projets et plans d'actions.

## SCHEMA D'ORGANISATION TERRITORIALE

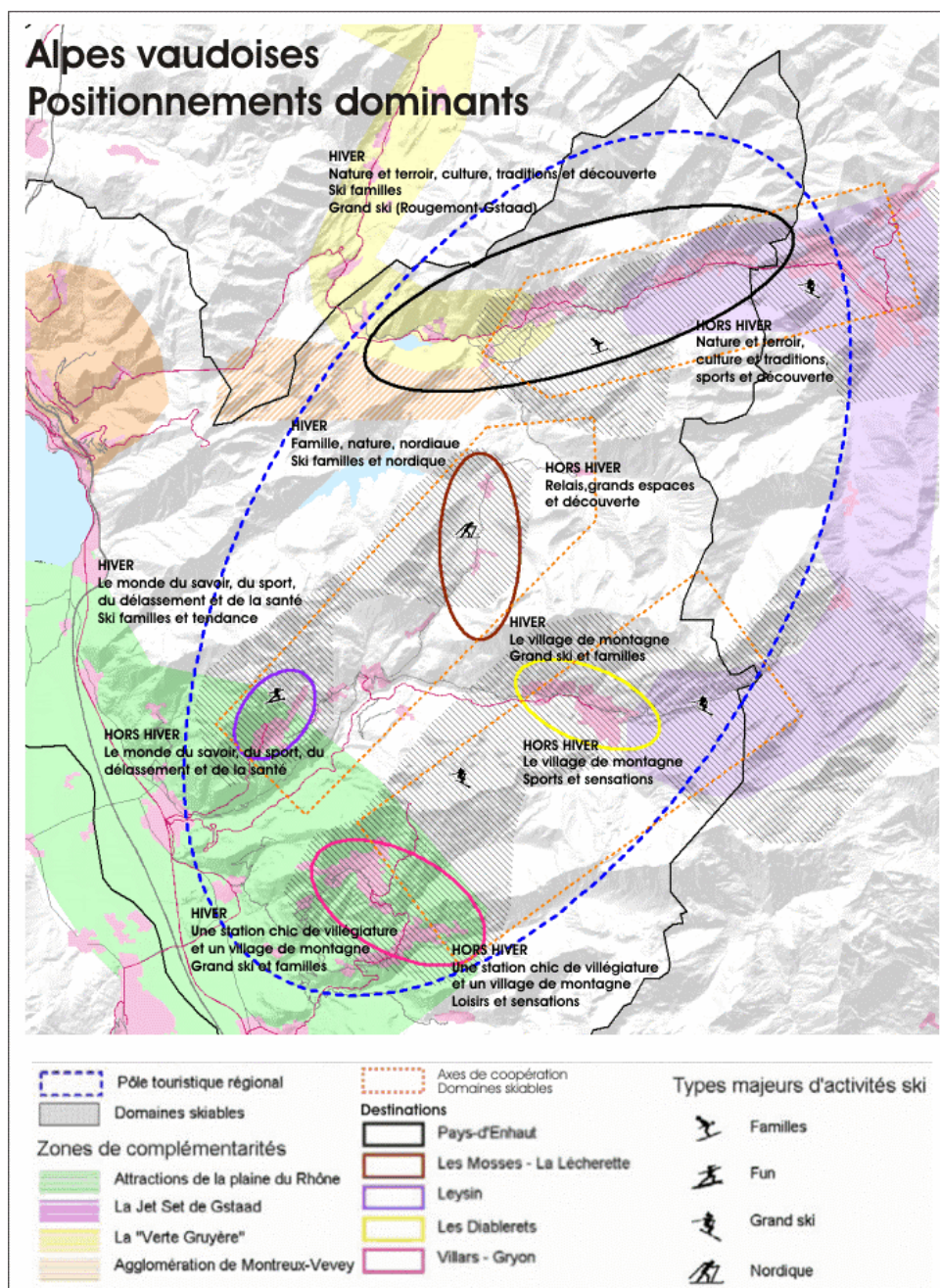
### ALPES VAUDOISES SCHEMA D'ORGANISATION TERRITORIALE

<b>Aires de développement touristique</b>	
	Pôle touristique régional
	Destinations
	Fonctionnalités et complémentarités à rechercher / renforcer
<b>Trame urbaine</b>	
	Centre local à maintenir/valoriser
	Centre régional (PDCn) à renforcer/structurer
	Centre régional limitrophe avec complémentarités à rechercher
	Centre cantonal et "agglomération porte" à associer
<b>Entités géographiques</b>	
	Vallée de la Sarine
	Vallées et coteaux du Chablais vaudois
	Plaine du Rhône
	Riviera
<b>Axes de communication</b>	
	Réseau autoroutier
	Réseau routier
	Réseau ferroviaire
<b>Noeuds de communication</b>	
	Interface multimodal interrégional
	Gare et arrêt TGV à valoriser
	Plate-forme multimodale à structurer / coordonner aux réseaux
<b>Collaborations et coopérations</b>	
	Relations à rechercher / renforcer
	Aires de coopération à privilégier



## POSITIONNEMENTS DOMINANTS PAR DESTINATION

Destinations intérieures	HIVER	HORS HIVER
PAYS D'ENHAUT	Nature et terroir, culture, traditions et découverte	Nature et terroir, culture et traditions, sports et découverte
	Ski familles Grand ski (Rougemont-Gstaad)	
LES MOSESSES - LÉCHERETTE	Famille - nature - nordique	Relais, grands espaces et découverte
	Ski familles et nordique	
LEYSIN	Le monde du savoir, du sport, du délassément et de la santé	Le monde du savoir, du sport, du délassément et de la santé
	Ski familles et tendance	
LES DIABLERETS	Le village de montagne	Le village de montagne
	Grand ski et familles	Sports et sensations
VILLARS - GRYON	Une station chic de villégiature et un village de montagne	Une station chic de villégiature et un village de montagne
	Grand ski et familles	Loisirs et sensations



## PILOTAGE

Le Canton soutient la mise à disposition des ressources humaines permettant d'accompagner les acteurs locaux dans le développement touristique du pôle, notamment dans l'application de la Stratégie de diversification des Alpes vaudoises, et assure la coordination interservices de manière à faciliter la mise en œuvre de cette stratégie.

Une structure professionnelle est indispensable pour préciser les actions définies dans la Stratégie de diversification des Alpes vaudoises et appuyer leur réalisation. Le Canton est un partenaire pour la mise en place d'une telle structure.

### Objectifs et enjeux

- Faciliter la concertation en vue de définir les priorités régionales
- Repérer le plus tôt possible les projets et les mettre en cohérence avec les objectifs de la diversification
- Accompagner les porteurs de projet, améliorer les facteurs de réussite
- Donner une vision claire des Alpes vaudoises et permettre de mieux connaître l'étendue de l'offre
- Encourager l'innovation

## MESURES D'INTERET CANTONAL

### CENTRES LOCAUX [MESURE B11]

Les centres locaux suivants sont reconnus: Rossinière, Rougemeont, Le Sépey et Gryon.

A l'échelle cantonale, Gryon forme un centre régional avec Villars. Ce centre régional se décline en deux centralités complémentaires dont l'identité propre doit être valorisée conformément aux positionnements définis dans la fiche Alpes vaudoises.

### RESEAUX TOURISTIQUES ET DE LOISIRS [MESURE D21]

Les Alpes vaudoises sont identifiées comme un pôle touristique multi-sites d'importance cantonale. Au sein du pôle sont définis des territoires à vocation prépondérante (ou destinations), regroupant des offres homogènes ou complémentaires, et répondant à des demandes identifiées et ciblées.

Les Alpes vaudoises sont identifiées comme un **pôle touristique d'importance cantonale**, soit un pôle socio-économique régional au sein duquel les activités touristiques constituent une contribution et un potentiel majeurs et déterminants à son développement. Ce pôle et une entité touristique multi-sites d'importance cantonale. Au sein du pôle régional, sont définis des territoires à vocation prépondérante (ou **destinations**), regroupant des offres homogènes ou complémentaires, et répondant à des demandes identifiées et ciblées.

- Ils indiquent la vocation prépondérante d'un territoire, mais sans exclusion ou exclusivité, et dans une logique de mise en réseau des offres principales au sein du pôle ; les relations avec les régions limitrophes doivent être prises en compte.
- Ils permettent de distinguer les offres thématiques d'importance locale, régionale, transversale, voire supra-régionale.
- Ils permettent de définir des mesures et investissements spécifiques et prioritaires visant à augmenter / améliorer l'offre globale de la région en répondant à une large palette de demandes.
- Ils permettent d'identifier les éventuels écarts entre les vocations prépondérantes des territoires (destinations), et les instruments d'aménagement du territoire en vigueur.
- Ils permettent de fixer les règles de priorité dans l'allocation des fonds publics.
- La définition ne doit pas conduire à bloquer / paralyser des initiatives privées qui seraient conformes aux règles de l'aménagement du territoire et de la construction.